

DECISION DU PRESIDENT N° DECRE_2024_073

Droit de Prémption Urbain Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H026

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 211-1 et suivants,

Vu le Code des Collectivités territoriales, et notamment son article L5211-9,

Considérant que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est compétente en matière de Plan local d'urbanisme et que par conséquent, elle est compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain en vertu de l'article L211-2 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu, pour exercer le droit de préemption urbain,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner en date du 27 septembre 2024 relative à la cession de l'immeuble cadastré section ZN numéros 87, 176, 178, 188 et 202 situé sur la commune de TREIZE-SEPTIERS (85600), ZA La Chardonnière,

Considérant que la déclaration d'intention d'aliéner reçue est relative à une cession d'un bien classé en zone à vocation économique cadastré section ZN numéros 87, 176, 178, 188 et 202 d'une contenance totale de 00ha 73a 52ca,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE

De renoncer à préempter l'immeuble cadastré section ZN numéros 87, 176, 178, 188 et 202 d'une contenance totale de 00ha 73a 52ca situé sur la commune de TREIZE-SEPTIERS (85600), le tout moyennant le prix principal de 800.000,00 €.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 10/10/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification